

A2T LOCATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VÉHICULES

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'un véhicule appartenant au bailleur au locataire, selon les modalités définies ci-après.

2. Durée de la location et restitution

La location débute et prend fin aux dates précisées dans le contrat. Le locataire s'engage à restituer le véhicule à la date convenue, dans l'état initial et avec le plein de carburant.

Le locataire ne doit pas dépasser 250 km par jour.

En cas de dépassement du délai convenu (24 heures), le locataire devra s'acquitter des frais d'une autre journée.

3. Tarif et modalités de paiement

Le montant de la location est fixé au contrat. Il est payable selon les modalités convenues entre les parties, accompagné d'un dépôt de garantie.

4. Utilisation du véhicule

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule conformément à sa destination, à respecter les limitations de vitesse et à ne pas le sous-louer.

Toute utilisation hors du territoire autorisé doit être validée par écrit par le bailleur.

Le locataire doit être titulaire d'un permis de conduire de plus de deux ans.

Le locataire doit présenter son passeport avant de louer un véhicule.

5. Assurance et responsabilité

Le véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile.

En cas d'accident, le locataire doit informer immédiatement le bailleur et suivre les procédures indiquées.

Le locataire est responsable de tout dommage, égratignure ou toute perte subie par le véhicule.

Le locataire supporte la responsabilité de tout défaut ou dommage, ainsi que de toute perte liée aux frais de douane.

6. Entretien et réparations

Le locataire doit effectuer l'entretien courant (niveaux, pression des pneus, etc.). Toute réparation doit être autorisée par le bailleur.

7. Pénalités

Tout retard de restitution, dépassement du kilométrage prévu ou restitution dans un état dégradé pourra entraîner des frais supplémentaires.

8. Résiliation anticipée

En cas de non-respect des obligations contractuelles, le bailleur pourra résilier le contrat sans préavis et conserver le dépôt de garantie.

9. Loi applicable et juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social du bailleur.